

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°35 du 17 août 2012

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2012-631

relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (rectificatif).

Du 3 mai 2012

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

DÉCRET N° 2012-631 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (rectificatif).

Du 3 mai 2012

NOR M F P F 1 2 2 0 5 2 8 Z

Texte modifié :

Décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (JO n° 105 du 4 mai 2012, texte n° 65 ; signalé au BOC 33/2012 ; BOEM 354.1.2.1).

Référence de publication : JO n° 111 du 12 mai 2012, texte n° 4 ; signalé au BOC 35/2012.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 2012, édition électronique, texte n° 65, article 9. :

Au lieu de :

« II. Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 27. du décret du 17 janvier 1986 susvisé, »,

Lire : « II. Sous réserve des dispositions de l'article 27. du décret du 17 janvier 1986 susvisé, ».